

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 11 Décembre 2019 – 20h30

Présents : Mesdames SEVESTRE, SAMSON, HERMILLY, DARNOIS, MOUTONNET, CUMANT, DEMARAIS, BLANCHARD, GRANDJEAN, ALLAIRE, SABLERY

Messieurs CORBIN, NEUVILLE, DUBOURGUAIS, BIGNON, CANARD, SOLVE, HUET, LE BARON, MICHEL, DESPORTES

Absents : Madame BRUN, Messieurs FLEURY, JACOB, DUTEL

Le compte rendu de conseil du 18 Novembre 2019 ayant été envoyé au conseil par mail pour lecture, et ne soulevant aucun retour, ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter une délibération non prévue à l'ordre du jour, accord unanime du conseil.

1) TRANSFERT COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC AU SDEC

Cambremer a donné compétence de l'éclairage public au SDEC ; de son côté St Laurent du Mont avait également transféré cette compétence. Afin d'assurer une régularisation administrative et d'uniformiser les options retenues pour les communes déléguées, il est nécessaire de transférer cette compétence à la maille de la commune nouvelle pour l'ensemble de notre territoire. Accord du conseil.

2) CONVENTION AVEC CONSEIL DEPARTEMENTAL TELEASSISTANCE

Madame le Maire donne lecture de la convention relative aux modalités de fonctionnement du dispositif départemental « Téléassistance Calvados ». Le conseil départemental a fait le choix de déléguer après mise en concurrence, l'organisation, l'exploitation et la gestion de ce dispositif à la société TUNSTAL VITARIS. La convention a pour but de définir les modalités de fonctionnement et de financement du dispositif mis en place dans le cadre de l'aide au maintien à domicile des personnes âgées vivant sur le territoire.

Cette convention est d'une durée de 5 ans à compter de la date de notification de la décision d'attribution de la concession de service public de téléassistance départementale par délibération du conseil Départemental du Calvados en date du 29 Juillet 2019, sans possibilité de tacite reconduction. Accord du Conseil.

3) CREATION DE 3 EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS

Le recensement sur notre territoire se déroulera sur la période du 16 Janvier 2020 au 15 Février 2020. Il y a lieu d'avoir recours à trois vacataires pour effectuer la mission de recensement sur l'ensemble de la commune nouvelle de CAMBREMER pendant cette période. Cette mission comprend la formation et le recensement de tous les foyers et leurs habitants.

Les Agents seront rémunérés à l'acte à raison de :

- Feuille de logement, feuille étudiants, feuille immeuble collectif : 0,92 € net
- Feuille individuelle : 1,75 € net
- Bordereau de district : 8,80 € net
- Indemnité forfaitaire de frais de déplacement : 100 €
- Forfait pour deux demi-journées de formation et une journée de reconnaissance : 120,36 € brut

4) WIFI :

Madame Samson informe le conseil que l'agglo lui a communiqué une première note récapitulative des propositions de prestataires dans le cadre du projet WIFI4EU. Pour rappel la commune dispose d'un bon de 15000€ de l'Europe pour l'installation de bornes WIFI sur la commune. La réponse à un appel à projet avait été faite avant l'entrée de St Laurent en commune nouvelle. Certains conseillers s'interrogent sur la nécessité de toutes les installations prévues dans ce projet. Madame Samson va donc communiquer tous les éléments depuis le début de ce dossier à Messieurs Canard et Michel afin qu'il soit rediscuté ultérieurement.

5) POINT SUR LE CNAS :

Madame Samson fait le point sur l'utilisation du CNAS par les personnels. La commune paie une cotisation annuelle au prorata du nombre de salariés au Comité National d'Action Social afin que les personnels puissent bénéficier de réductions, d'aides diverses, de prestations tant sur les loisirs que sur le social. Le bilan de cette année 2019 est très décevant puisque la commune a déboursé une cotisation supérieure au total des prestations reversées aux personnels. Le conseil a donc discuté sur le maintien de ce service proposé : il sera maintenu sur l'année 2020 avec une incitation et de la communication auprès des personnels. Un bilan sera fait en fin d'année 2020 et le maintien sera alors rediscuté.

6) CONVENTION GROUPEMENT COMMANDE DIAGNOSTIC ENERGETIQUE AVEC LA C.A.L.N

Plusieurs communes ont sollicité auprès de l'Agglo de Lisieux un accompagnement dans le cadre de projets de rénovation énergétique de leurs bâtiments publics. Au titre de sa compétence en matière de plan climat Air Energie territorial et dans le cadre de sa politique « territoire durable 2030 », la C.A.L.N propose la mise en place d'une opération groupée d'audit énergétique. Le coût de l'audit peut varier de l'ordre de 1.20 à 1.80€ TTC/m², en fonction des usages, de la période de construction et de la surface du bâtiment. La création de ce groupement de commande nécessite la signature d'une convention constitutive qui en formalise les règles de fonctionnement et de ses modalités financières. Après discussion, il est proposé de réaliser les audits énergétiques sur la Grange aux Dîmes, le Foyer Familial et les salles du Coteau. Alain Neuville est désigné membre titulaire de la commission d'appel d'offres, Annick Sevestre est désignée membre suppléant. Accord du Conseil

7) **ADRESSAGE**

Le travail d'adressage est en cours, Madame le Maire rappelle que nous avons eu recours au service de la Poste pour procéder à la numérotation des voies de la commune. Cependant il y a lieu de modifier plusieurs noms de rues, dont Jean Yves Dubourgais rappelle la liste :

Impasse des Suffleurs
RD 151 La Côte au Seigneur
Impasse du Ruisseau

. Après discussion, le nom des rues à changer est adopté. Accord du Conseil.

INFORMATIONS DIVERSES

Madame le Maire rappelle que l'Agglo de Lisieux a la compétence des pôles de Santé. Dans le cadre d'un colloque URML qui s'est tenu à Deauville, la CALN avait un stand et a proposé des flyers réalisés pour informer et faire connaître tous les pôles de santé du territoire, ainsi qu'un petit film qui a été réalisé et visible sur le site internet de la collectivité. Elle encourage également le conseil à répondre à un petit questionnaire dans le cadre du contrat local santé. Les services de l'Agglo travaillent également sur le salariat des médecins.

La commission travaux s'est réunie pour faire le point sur divers dossiers. En particulier, il serait bon de prévoir une demande de D.E.T.R pour une réserve incendie pour le 31 janvier, des discussions étant en cours sur un emplacement d'implantation. Une subvention de 40% est envisageable.

Les petits agendas sont en cours de réalisation. Pour la distribution, Madame le Maire demande qu'une répartition soit faite entre les conseillers.

Madame le Maire rappelle que le Noël de l'amicale du personnel se déroule le vendredi 13 décembre à 18h et demande la présence de conseillers. Les vœux du maire se dérouleront le vendredi 10 janvier à 18h30, et la Sainte Barbe le samedi 11 Janvier avec messe à 18h.

QUESTIONS DIVERSES

Carole DEMARAIS fait part que la sente piétonne qui passe devant la maison de retraite est rendue glissante par la mousse.

Sarah GRANDJEAN rappelle le déroulement de la cérémonie de la Ste Barbe du 11 Janvier.

Luc CORBIN informe avoir été interpellé par des résidents de Grandouet qui désirent agrandir leur maison et qui ont eu pour réponse au bureau que ce n'était pas possible. Madame le Maire précise que cette maison est située dans une zone N, qu'il n'y a pas de défense incendie à moins de 400m. Mr Corbin pose la question d'une possibilité de financement de l'extension de canalisation par le propriétaire. Une étude des canalisations dans le secteur sera faire pour voir s'il y a une possibilité.

Sébastien SOLVE indique que tous les matins, le camion de la poste gêne la circulation lors de déchargement du courrier. Un arrêté avait été pris l'an passé pour que les voitures soient déviées vers la rue des Fleurs, ou la rue des Artisans en fonction. Madame le Maire précise qu'elle interviendra auprès du référent de la Poste, afin qu'il y ait moins de gêne.

Dominique LE BARON demande si des collègues ont assisté à la réunion publique « Environnement, écologie » organisée par la communauté d'agglomération de Lisieux, et s'il y avait eu des recommandations de faites sur les épandages. Béatrice HERMILLY lui répond y être allée, mais que ce sujet n'avait pas été abordé.

Yohann MICHEL indique qu'un arbre est tombé dans le chemin piéton « Lieu-dit l'Herbage Sec » et empêche le passage piéton. Mme ALLAIRE précise que le tronçonnage de cet arbre doit intervenir pendant le week-end prochain.

Luc BIGNON demande quand la fibre arrive sur Cambremer et comment doit-on se relier, il lui est répondu qu'il est prévu que l'ensemble de la fibre soit déroulé pour le 31 Décembre, tous renseignements sur « Fibre Calvados ».